

2) Définition de classes d'émission génériques

- Fenêtres en bois

Actuellement, la seule classe d'émission générique qui peut être proposée s'applique aux fenêtres en bois traitées et finies avec des produits en phase aqueuse (tableau II) :

Menuiserie en bois	Classe d'émission pour un scénario « fenêtre »	Commentaires
Fenêtre		S'applique uniquement aux fenêtres en bois traitées et finies avec des produits en phase aqueuse

Tableau II : Proposition d'une classe d'émission générique pour les fenêtres en bois

Cette classe d'émission générique ne s'applique pas pour des fenêtres en bois traitées et/ou finies avec un produit en solvant pétrolier. Pour définir la classe d'émission, il conviendra de réaliser obligatoirement l'essai sur la fenêtre en bois à l'échelle 1.

- Portes d'entrée en bois

Les résultats sur les portes d'entrée en bois sont totalement tributaires du niveau d'émission en formaldéhyde du parement et de l'effet barrière potentiel lié au revêtement (placage) et à la finition. Aucune classe d'émission ne peut donc être proposée.

Par contre, le niveau A pourrait tout de même être retenu comme classe d'émission majorante pour les portes d'entrée en bois, qu'elles soient menuisées ou contemporaines (tableau III). Sans connaissance précise des paramètres influençant la composition des portes, les essais sur menuiseries à l'échelle 1 doivent être privilégiés.

Menuiserie en bois	Classe d'émission pour un scénario « porte »	Commentaires
Porte d'entrée		S'applique uniquement aux portes en bois traitées et finies avec des produits en phase aqueuse

Tableau III : Proposition d'une classe d'émission majorante pour les portes d'entrée en bois

Ces différentes classes d'émission sont proposées dans le but d'aider les industriels à répondre sur du court terme aux échéances liées au décret d'étiquetage n°2011-321 du 23 mars 2011. Toutefois, il est fortement conseillé à chaque fabricant, de confirmer ces classes par des essais, soit maximalistes, soit représentatifs de la gamme de menuiseries extérieures en bois mise sur le marché.

Pour le moment, le protocole DHUP préconise de réaliser les essais sur menuiseries en bois selon les options 1 (essai sur la porte ou la fenêtre à l'échelle 1) et 2 (essai sur une éprouvette d'essai représentative de la porte ou la fenêtre)². Une évolution du protocole DHUP peut être envisagée afin de rapprocher les essais sur fenêtres en bois avec ceux réalisés pour les fenêtres en PVC ou en aluminium (option 3 : essais sur composants) :

- Simplification du protocole en ne testant que les carrelés traités et/ou finis, sans vitrage, ni joint, avec la possibilité de les assembler pour tester des collages potentiellement émissifs

² MEDDE, Étiquetage des produits de construction ou de revêtement de mur ou de sol et des peintures et vernis sur leurs émissions de polluants volatils selon le décret n° 2011-321 du 23 mars 2011 et l'arrêté du 19 avril 2011, Protocole de préparation des éprouvettes d'essai de portes et de fenêtres, 03/2012, http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/DGALN_protocole_portes_et_fenêtres.pdf